



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr
sud.interieur@gmail.com

12 JUIN 2017

TRACT NATIONAL



www.solidaires.org

L'URGENCE : CONSTRUIRE UNE MOBILISATION PUBLIC/PRIVÉ D'AMPLEUR POUR S'OPPOSER A LA DÉFLAGRATION SOCIALE QUE NOUS PRÉPARENT EMMANUEL MACRON ET SON GOUVERNEMENT

Une déflagration dont l' [amère] potion ressemble à s'y méprendre à celle concoctée par le candidat François FILLON (1). Car c'est bien de cela dont il s'agit.

1 – du côté du secteur privé

- NON à la poursuite de la destruction du droit du travail ! (2)

Emmanuel MACRON l'a répété : il veut aller plus loin que la sinistre loi « Travail », et à marche forcée : après les 49-3, il veut légiférer par ordonnances pour imposer des régressions qui sont déjà connues :

- **la généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes**, avec des accords d'entreprise possibles sur les salaires, les conditions de travail... et la possibilité pour l'employeur/euse d'organiser un référendum auprès des salarié-e-s, avec des chantages à l'emploi, pour contourner les organisations syndicales ;

- **le plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salarié-e-s en cas de licenciement abusif** : c'est l'assurance multirisque des patron-ne-s, qui sauront exactement combien leur coûtera le fait de se débarrasser de tel ou telle salarié-e ;

- **la généralisation de la Délégation Unique du Personnel** avec la fusion des instances représentatives du personnel (délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE), comité, hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) : défense des salarié-e-s, négociations pour leurs droits et leurs conditions de travail : tout cela en fera les frais !

DU « GRAIN A MOUDRE » ? UN LEURRE

La petite musique **malheureusement** entendue du côté de certaines organisations syndicales laissant entendre qu'il y aurait des « négociations » possibles et qu'il faudrait en attendre les conclusions est une tromperie. Dans les faits, quelques « miettes » seront laissées **si une mobilisation supérieure** à celle de l'année dernière sur la loi « Travail » n'est pas mise sur pied d'ici septembre.

2 - du côté du secteur public

- NON à la poursuite de la destruction des services publics ! (2)

120 000 suppressions d'emplois (50 000 dans le versant État et 70 000 dans le versant territorial), **60 milliards de baisse des dépenses publiques** : avec une fonction publique déjà exsangue, ces nouvelles coupes ne pourront qu'avoir des conséquences désastreuses sur les services publics, qui sont pourtant un instrument majeur de lutte contre les inégalités.

Le statut de la fonction publique est dans la ligne de mire du pouvoir : il faut encore et toujours en réduire les bénéficiaires au profit de contractuels en contrat plus ou moins long dont l'usage s'intensifie, y compris au sein du ministère de l'intérieur (3).

3 - pour tout le monde

- NON à la poursuite de la destruction de la protection sociale ! (2)

Parmi les dossiers prioritaires du gouvernement, **la mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privé-e-s d'emploi**, qui seront contraint-e-s d'accepter quasiment n'importe quel poste pour ne pas être radié-e-s et privé-e-s d'indemnités. Leur projet est également de **mettre fin au système de retraites solidaires par répartition**, que Macron veut remplacer par une retraite individuelle par points.

DES MÉDIAS EGALEMENT EN TENUE DE COMBAT

Pour aboutir, le président de la République peut compter de nouveau – après l'avoir reçu durant la campagne présidentielle (4), sur le soutien inconditionnel des médias dominants ; par l'intermédiaire de « chiens de garde » officiant depuis plus de 20 ans déjà sur tous les supports médiatiques : les Jean-Michel APHATIE, Jacques ATTALI, Christophe BARBIER, Nicolas BARRE, Nicolas BEYTOUT, Alain DUHAMEL, Jean-Pierre ELKABBACH, Franz-Olivier GIESBERT, Laurent JOFFRIN, François LENGLET, Bernard-Henri LÉVY, Dominique SEUX, Axel de TARLE et tant d'autres (5), ou de leurs patrons, comme la première fortune française (**41,5 milliards de dollars** !!!) (6), Bernard ARNAULT (propriétaire des *Echos*, du *Parisien* ou encore de *Radio Classique*) : « *Je pense que le programme d'Emmanuel MACRON est un programme de progrès* » (7), et qu'il est par conséquent « *éminemment souhaitable* » (8), pour...lui et ses acolytes grands patrons. **Beaucoup moins** pour les travailleurs...

LES MINISTRES PASSENT, LE DIALOGUE SOCIAL [TRÉ]PASSE

Depuis **13 ans**, à chaque changement de locataire de la place Beauvau, **SUD INTÉRIEUR** sollicite **sans succès** un entretien pour évoquer avec lui différents sujets.

Avec l'arrivée de Gérard COLLOMB, rien de nouveau sous le soleil, le silence demeurant la règle pour signifier un refus persistant à nos deux sollicitations des 17 et 19 mai. Comme quoi, les jérémiades sur le dialogue social restent une pratique partagée...y compris de la galaxie MACRON, qui prétend pourtant incarner la...nouveauité...

REPORT DE CONGES ANNUELS ET RTT NON PRIS POUR CAUSE DE CONGE MATERNITÉ ET/OU PARENTAL : UN DROIT AUTOMATIQUE

Suite la diffusion d'un tract à la préfecture de Saint-Saint-Denis le 10 février dernier évoquant le sujet, une collègue a saisi **SUD INTÉRIEUR** du problème qu'elle rencontrait le 6 mars : le refus de l'administration de lui reporter à son retour en septembre 2015 de son congé maternité suivi d'un congé parental, ses 16,5 jours de congés annuel et RTT complétés par 6 déposés sur un compte-épargne temps (CET).

Suite à notre intervention auprès de la direction des ressources humaines le 31 mai, après une analyse détaillée de son dossier, lui rappelant que :

- le report **est tout aussi automatique** pour les agents revenant de maternité que pour ceux revenant de maladie, notamment en application de la jurisprudence européenne en la matière (applicable à la fonction publique), qui veut qu'un(e) salarié(e) **a droit au bénéfice** de son congé annuel lors d'une période distincte de celle de son congé de maternité et, par suite, à un report de son congé annuel ;

- **à la différence** de la situation du congé pour maladie qui ne génère pas de RTT (9), « *en l'absence de dispositions législatives contraires, le nombre de jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ne peut toutefois pas être modulé en cas de congé de maternité ou de congé de paternité* » (10) ;

- dès l'instant où la fonctionnaire avait bien rempli et adressé sa demande d'ouverture de son CET avec inscription des 6 jours précités en février 2014, elle devait les retrouver à sa reprise de service à l'issue de son congé maternité suivi de son congé parental.

Son attitude n'étant pas la plus courante, **SUD INTÉRIEUR** se doit de souligner que notre interlocuteur sur ce dossier, M. Sélim UCKUN, le chef du bureau des ressources humaines, a, dès qu'il a été saisi, fait diligence sans délai (le 7 juin).

La « morale » de cette histoire : la diffusion de tracts aux agents est essentielle pour les informer et ensuite engager – **avec leur accord** - des actions efficaces et résolues pour les rétablir dans leurs droits.

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA METHODE, REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

Pour nous suivre :

Notre site : www.sud.interieur.gouv.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/sudinterieur>

- (1) Comme l'avait concédé fort lucidement le député Les Républicains Pierre LELOUCHE, qui ne se représente pas, au micro d'Yves CALVI sur LCI le 18 mai dernier : « *Cet économiste qu'était sur votre plateau il y a 10 minutes qui disait que, globalement, les programmes économiques sont très voisins [...] Y a des différences, mais à la marge* » : <http://www.pierre-lellouche.fr/jetais-lininvite-dyves-calvi-sur-lci-pour-lemission-24h-en-questions/>
- (2) Ce passage la reprise d'un tract de la fédération SUD Éducation consultable ici : <http://sudeducation.org/Mobilise-e-s-des-le-19-juin.html>
- (3) Dans les services du ministère de l'intérieur, notamment en préfectures et sous-préfectures, on constate une augmentation exponentielle de contractuels en CDD et/ou vacataires recrutés sur des postes de C occupant **illégalement** des emplois permanents normalement dévolus à des titulaires
- (4) Lire à ce sujet, « **Le candidat des médias** », l'édifiant article de Marie BÉNILDE paru dans *Le Monde diplomatique* de mai 2017 consultable ici, sous réserve d'abonnement: <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/05/BENILDE/57494/>
- (5) Pour d'utiles rappels, consulter sur le site de l'association Action critique médias (Acrimed) : <http://www.acrimed.org/Ces-chiens-de-garde-qui-ne-sont-pas-nouveaux> et ; voir aussi le dossier complet de l'association <http://www.acrimed.org/spip.php?page=recherche&recherche=CHIENS+DE+GARDE&date1=&date2=>
- (6) Selon le classement établi annuellement par le magazine américain FORBES : <https://www.forbes.fr/classements/classement-forbes-2017-des-milliardaires-francais/>
- (7) Propos diffusés sur *Europe 1* le 25 avril 2017 : <http://www.europe1.fr/economie/bernard-arnault-lvmh-souhaite-quemanuel-macron-soit-elu-3311462>
- (8) Qualificatif utilisé dans les colonnes de...son journal *Les Echos* le 5 mai 2017 : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0212037762785-pourquoi-je-vote-emmanuel-macron-2084556.php>
- (9) En application de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011
- (10) Source : réponse du ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique publiée dans le journal officiel du Sénat du 14 mars 2013 - page 879, à une question d'un parlementaire : lien : <http://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ121203592.html66>